



**HAL**  
open science

“ Stylistique de la maxime chez Diderot : une forme  
“enquestante et non resolutive” ”

Clara de Courson

► To cite this version:

Clara de Courson. “ Stylistique de la maxime chez Diderot : une forme “enquestante et non resolutive” ”. Odile Richard-Pauchet et Gerhardt Stenger. Les Morales de Diderot, Hermann, pp.193-208, 2022. hal-03709734

**HAL Id: hal-03709734**

**<https://hal.science/hal-03709734>**

Submitted on 14 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Stylistique de la maxime chez Diderot : une forme “enquestante et non résolutive” », dans Odile Richard-Pauchet et Gerhardt Stenger (dir.), *Les Morales de Diderot*, Paris, Hermann, coll. « Colloque de Cerisy », 2022, p. 193-208.

Diderot « moulin à maximes » (à M. et M<sup>me</sup> de Vandeuil, 31 mai 1779, Vers., V, 1303) ? L'expression peut surprendre quiconque garde en mémoire les réflexions corrosives dont les moralistes, sous sa plume, ont fait les frais ; Diderot dénigre volontiers la maxime au motif qu'elle représenterait un succédané de pensée morale, une vue cavalière des comportements humains dont la brièveté sanctionne l'inexactitude. Sous ce regard, elle apparaît comme l'envers d'une démarche résolument adossée à la concrétude du réel, dont une formule des *Mélanges philosophiques* donne le ton : « Ce ne sont point ici des maximes, ce sont des faits » (Vers., III, 203).

Mais c'est oublier avec quelle régularité le terme apparaît chez Diderot pour désigner, sans guère de réticence, un registre d'expression morale passant par une formulation saillante. Cette conception extensive de la maxime, caractéristique de l'acception du terme à l'Âge classique, la constitue moins en un *genre* qu'en un *type* ou une *forme*<sup>1</sup>, qui cousine souvent avec un ensemble dénommatif plus large. Dans l'*Éloge de Richardson*, elle entretient un rapport de synonymie avec la sentence<sup>2</sup> ; dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, les énoncés moraux de Sénèque sont alternativement qualifiés de *pensées*, de *préceptes*, de *sentences* ou de *réflexions* : le terme de *maxime*, dont on dénombre une trentaine d'occurrences, constitue leur dénominateur commun – une manière d'hyperforme morale.

Nous tâcherons, dans ces pages, de démêler la part que prend la maxime dans l'écriture de Diderot. S'il n'a de cesse de se démarquer de l'héritage moraliste pour promouvoir d'autres formes d'écriture morale, la maxime exerce une indéniable séduction sur son imaginaire stylistique, et se fraie des voies d'accès obliques dans ses fictions narratives.

## I. REGARDS SUR LA MAXIME

On sait depuis l'*Éloge de Richardson* que Diderot a donné à la maxime figure de repoussoir formel ; un texte de 1771, portant sur les *Spéculations utiles et Maximes instructives* de Bignicourt, revient à la charge :

Je voudrais bien savoir pourquoi tous ces faiseurs de maximes, à commencer par Montaigne, La Rochefoucauld, Nicole, La Bruyère, Trublet, et finissant par ce dernier M. de Bignicourt, ont tous été

---

<sup>1</sup> Sur cette catégorisation délicate de la maxime, voir Éric Tourrette, *Les Formes brèves de la description morale : maximes, quatrains, remarques*, Paris, Champion, coll. « Moralia », 2008, p. 168 *sqq.*

<sup>2</sup> « Tout ce que Montaigne, Charron, La Rochefoucauld et Nicole ont mis en maximes, Richardson l'a mis en action. Mais un homme d'esprit, qui lit avec réflexion les ouvrages de Richardson, refait la plupart des sentences des moralistes ; et avec toutes ces sentences il ne referait pas une page de Richardson » (DPV, XIII, 192).

pénétrés du plus profond mépris pour l'espèce humaine. [...] Quoi qu'il en soit, je regarde ces réflexions isolées sur la nature humaine, comme ces gros recueils d'expériences physiques qui attendent quelque principe général qui les lie, et sans lequel ce serait assez peu de chose. [...] Ce sont les matériaux d'un grand édifice qui s'achèvera ou ne s'achèvera pas ; et les auteurs, la pioche à la main, vont toujours creusant la carrière. Allons, mes amis, piochez, piochez toujours ; c'est fort bien fait à vous. (DPV, XX, 656-657)

Trois axes structurent la critique diderotienne de la maxime : son anthropologie miste<sup>3</sup> ; son morcellement formel ; sa sécheresse expressive. En octobre 1769, dans une recension venimeuse des *Principes philosophiques* de Robinet, Diderot porte un peu plus loin la contemption de la posture moraliste :

Une jeune fille, dévote comme un petit ange, dans le même instant s'en allait à la messe. Elle trouve sur son chemin un petit voisin de quinze à seize ans qu'elle avait lorgné quelquefois, et qui ne manquait pas de goût pour elle. Il la prend sous le bras ; l'orage les force l'un et l'autre à chercher un asile ; mais où ? Dans la chambre du petit voisin. Je ne sais comment cela se fit, mais elle en sortit grosse. Voilà sa mère en fureur. Elle accouche, et puis on la claquemure pour le reste de sa vie dans un cloître. C'est contre un de ces tours du sort que les *Maximes* de La Rochefoucauld et tous les livres du monde ne peuvent rien. [...] Il y a bien de la différence entre une règle de conduite appuyée sur l'autorité d'un pédagogue ou sur la conviction expérimentale de l'homme qui a vécu et souffert. De tout ce qui vient d'être dit il s'ensuivrait presque que tous ces beaux traités de morale ne serviraient guère qu'à nous sauver de l'ennui ; et je ne suis pas trop éloigné de le croire. [...] Les pauvres choses que tous ces principes écrits, même dans les ouvrages les plus profonds, en comparaison des besoins et des circonstances de la vie ! Écoutez un blasphème : La Bruyère et La Rochefoucauld sont des livres bien communs, bien plats, en comparaison de ce qui se pratique de ruses, de finesses, de politique, de raisonnements profonds, un jour de marché à la Halle. (DPV, XVIII, 64-66)

« Tirade de paradoxes » (*ibid.*, 66) qui présente la conviction de Diderot sous un jour outré, à l'évidence, ce texte n'en atteste pas moins sa réticence viscérale à une certaine pratique de l'écriture moraliste, inapte à régir effectivement le comportement moral.

Toutefois, le bénéfique symétrique et inverse de la maxime consiste en sa saillance textuelle, gage d'efficace persuasive : « Qui est-ce qui a écrit plus de pensées remarquables, qui est-ce qui a plus écrit par lignes saillantes que La Bruyère et de La Rochefoucauld ? » (*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, DPV, XXV, 257 ; II, 10). Dès 1745, un étrange monstre éditorial articulait la traduction de Shaftesbury par Diderot, les *Maximes* de La Rochefoucauld<sup>4</sup> et les *Pensées philoso-*

---

<sup>3</sup> Voir également les *Leçons de clavecin* : « L'ÉLÈVE. Soit ; mais La Rochefoucauld ? ¶ LE MAÎTRE. Courtisan janséniste ; calomniateur de la nature humaine » (DPV, XIX, 188).

<sup>4</sup> Sur le rapport complexe qu'entretient Diderot avec La Rochefoucauld, notamment cité dans une page fameuse du *Salon de 1767* (DPV, XVI, 196-197), voir Paul Kompanietz, « Procès d'un immoraliste ? Diderot, lecteur de La Rochefoucauld », DHS, n° 46, 2014, p. 623-544.

*pbiques*<sup>5</sup> ; à l'autre extrémité de sa trajectoire littéraire, l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* s'écrira sous le patronage avoué de La Bruyère et de La Rochefoucauld (*ibid.*, 36 ; I). Tout porte à croire que la maxime (et avec elle toutes les formes d'écriture fragmentaire) a exercé une séduction profonde sur Diderot – non moins que chez ses lecteurs ; témoin Turgot, lecteur réticent et admiratif des *Pensées philosophiques* :

Depuis quelques temps, il en paraît un [ouvrage] qui, par la légèreté et l'élégance du style, par le tour brillant et spécieux que l'auteur sait donner aux objections, par sa forme même (il est écrit en pensées détachées), et peut-être par la petitesse de son volume, est plus propre qu'aucun à séduire les personnes peu accoutumées à réfléchir sur ces matières<sup>6</sup>.

Sédiment d'une écriture morale bien comprise ou modèle d'une pensée spécieuse : prise entre ces pôles contradictoires, la maxime n'en innove pas moins l'écriture diderotienne.

## II. LES TRAITÉS FORMELS DE LA MAXIME

L'assignation formelle d'une séquence comme *maxime* tient souvent à un choix d'intitulation (de type rhématique, suivant la terminologie genettienne<sup>7</sup>) : ainsi des *Maximes* de La Rochefoucauld, dont le titre met avant tout en exergue un paramètre formel. On n'en trouve pas d'exemple dans le corpus diderotien, qui révèle d'autres prédilections lexicales (*Pensées*, *Principes*, *Notes*...). Mais pareille recatégorisation d'un énoncé en *maxime* peut également intervenir au beau milieu d'un texte fictionnel ; si Diderot qualifie volontiers les textes d'autrui de *maximes*<sup>8</sup>, le terme est rarissime s'agissant des siens propres, et la connotation volontiers dépréciative dont il est chargé prime sur une caractérisation stylistique rigoureuse de l'énoncé :

Jacques – [...] Dis la chose comme elle est !... Cela n'arrive peut-être pas deux fois par jour dans une grande ville. Et celui qui vous écoute est-il mieux disposé que celui qui parle ? Non. D'où il doit arriver que deux fois à peine en un jour dans toute une grande ville on soit entendu comme on dit.

Le maître – Que diable, Jacques, voilà des maximes à proscrire l'usage de la langue et des oreilles, à ne rien dire, à ne rien écouter et à ne rien croire ! (DPV, XXIII, 73)

---

<sup>5</sup> *Principes de la philosophie morale ; ou Essai de M. S\*\*\* sur le mérite et la vertu. Avec réflexions*, Amsterdam, Chatelain, 1745.

<sup>6</sup> Anne-Robert-Jacques Turgot, *Réflexions sur les Pensées philosophiques de Diderot*, *Œuvres*, éd. G. Schelle, Paris, Alcan, 1913, t. I, p. 87. Je remercie vivement Gerhardt Stenger de m'avoir signalé cette référence.

<sup>7</sup> Voir Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », p. 92.

<sup>8</sup> Aussi bien que des bribes conversationnelles, à visée morale et entendues en contexte amical ou mondain – ainsi de la plupart des occurrences qui s'en rencontrent dans les lettres à Sophie Volland : voir Vers., V, 127 ; 260 ; 482 ; 508 ; 754 ; 780.

La constitution d'un corpus de « maximes » diderotiennes repose donc sur des choix interprétatifs et exige d'isoler les tendances massives de cette forme à l'Âge classique, afin de poser les conditions de reconnaissance de certaines séquences comme *maximes*.

Avec Serge Meleuc, on peut définir la maxime comme « un énoncé didactique spécifique, qui réalise l'universel dans sa plus vaste acception<sup>9</sup> ». Celui-ci se caractérise par son autosuffisance linguistique et référentielle, ainsi que par un système anaphorique clos ; il fait l'économie de marques transphrastiques (référents textuels, situationnels, indexation temporelle<sup>10</sup>), et présente un ancrage davantage contextuel (à travers le système de connaissances partagées qui alimente les entités linguistiques de la maxime) que cotextuel (par l'environnement textuel immédiat). La maxime vise une applicabilité maximale à la diversité de ses lecteurs à travers un arasement des marqueurs de subjectivité, notamment des outils modalisateurs ou évaluatifs. Énoncé autarcique, donc détachable, elle s'accommode volontiers d'un séquençage marqué typographiquement (par la numérotation dans le cas d'un recueil, par des italiques au théâtre, etc.).

La maxime se définit volontiers par contraste avec les énoncés de sagesse populaire ou *pro-verbes* – énoncés sans paternité ou à paternité diffuse, comme le Neveu le sait bien : « Si [...] je n'avais pas trouvé tout fait le proverbe qui dit que *l'argent des sots est le patrimoine des gens d'esprit*, on me le devrait » (*Le Neveu de Rameau*, DPV, XII, 180). Parmi le corpus diderotien, la correspondance témoigne d'un goût certain pour les proverbes – précieux corps conducteurs par lesquels l'écriture épistolaire élargit son champ d'intervention hors des bornes du seul sujet<sup>11</sup> : « Ainsi donc, chère sœur, voilà qui est bien décidé ; nous aurons le plaisir de t'embrasser cette année. Mal vit qui ne s'amende » (à sa sœur, 5 mars 1770, Vers., V, 1003). Le proverbe se repère ici à la fois en vertu de connaissances partagées<sup>12</sup> et du déplacement de posture énonciative qu'il engage (insérant dans la lettre familière une énonciation générique et impersonnelle) ; il intervient comme un corps étranger du discours, même si sa mobilisation relève d'un processus de convergence thématique et argumentative.

Énoncé du domaine public, le proverbe engage un système de connivence, des effets d'allusion, voire d'ellipse, qui sont récurrents en contexte épistolaire : « Mme Lebreton est mille fois plus folle qu'il ne convient à son âge, à sa piété et à son caractère. Je voudrais bien savoir ce que cette femme a été dans sa jeunesse. Elle était fort liée à Mme de La Martelière. Ainsi, à la

---

<sup>9</sup> Serge Meleuc, « Structure de la maxime », *Langages*, n° 13, 1969, p. 97.

<sup>10</sup> Voir Delphine Denis, *La Muse galante. Poétique de la conversation dans l'œuvre de Madeleine de Scudéry*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 1997, p. 193.

<sup>11</sup> Voir à ce propos Geneviève Cammagre, *Roman et histoire de soi. La notion de sujet dans la Correspondance de Diderot*, Paris, Champion, coll. « Les Dix-huitième siècles », 2000.

<sup>12</sup> Il est signalé dans l'article AMENDER du *Dictionnaire de l'Académie*, de la première à la neuvième édition, attestant la stabilité de sa circulation.

juger d'après le proverbe<sup>13</sup>, tout serait dit » (à Sophie Volland, 2 octobre 1761, Vers., V, 358). Les proverbes sont analysables comme des « marqueurs d'évidentialité<sup>14</sup> », c'est-à-dire qu'ils constituent des énoncés endoxaux, obéissant à un enjeu de consensualité, voire de stéréotypie<sup>15</sup>. La maxime, au contraire, engage un dessillement perceptif supposé affecter le récepteur en deux temps : stupéfaction, puis adhésion. La temporalité de la maxime inscrit un intervalle délibératif au cœur de sa réception<sup>16</sup>, faisant idéalement succéder à l'isolement du moraliste l'édification d'une communauté idéologique. Au plan de son statut pragmatique, la maxime vise un objectif de réénonciation par le lecteur, mais qui ne se met en œuvre qu'*a posteriori*.

La brièveté syntaxique de la maxime est adossée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à une conscience grandissante de l'unité grammaticale constituée par la phrase : la maxime, qui relève du « type lapidaire », suivant le classement de Jean-Pierre Seguin<sup>17</sup>, s'élève d'évidence en négation du style périodique, refusant la décomposition en membres de phrase. Elle vise, dès sa formulation, une appropriation ultérieure par une communauté de locuteurs, et entend donner prise à la mémorisation et à la citation<sup>18</sup> ; aussi anticipe-t-elle le risque de la négation, de l'insertion, de la commutation et de la pronominalisation, toutes procédures de transformation syntaxique qui mettent en péril le caractère impératif de l'énoncé.

La maxime répond enfin, idéalement, à un critère d'insécabilité, soit à l'impossibilité de tout allègement syntaxique ; suivant la logique unitaire de la phrase-maxime, l'unité énonciative y répond à une cohésion conceptuelle, comme la brièveté quantitative (ou brièveté) à la brièveté qualitative (ou concision). À l'Âge classique, il est indéniable que la maxime, pensée dans la rhétorique classique comme une composante décisive de l'*inventio* (la recherche des preuves et des arguments), se voit reversée du côté de l'*elocutio*, soit d'un ornement ingénieux du discours.

### III. PRATIQUES DE LA MAXIME

Chez Diderot, trois gestes distincts sont mis en œuvre autour des formes-maximes : celui d'une *sélection* citationnelle<sup>19</sup> ; celui d'une *composition* fragmentaire, dans le sillage d'un La Roche-

---

<sup>13</sup> On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit du proverbe « Qui se ressemble s'assemble », qui apparaît dans la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1718).

<sup>14</sup> Jean-Claude Anscombe, « Proverbes et formes proverbiales : valeur évidentielle et argumentative », *Langue française*, n° 102, 1994, p. 105.

<sup>15</sup> Voir Ruth Amosy et Anne Herschberg-Pierrot, *Stéréotypes et clichés. Langue – discours – société*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1997.

<sup>16</sup> Voir le *Discours* de La Chapelle-Bessé : « Il faut [...] se donner le loisir de pénétrer le sens et la force des paroles, il faut que l'esprit parcoure toute l'étendue de leur signification avant que de se reposer, pour en former le jugement » (La Rochefoucauld, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 398).

<sup>17</sup> J.-P. Seguin, « Éléments pour une stylistique de la phrase dans la langue littéraire du XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'Information grammaticale*, n° 82, 1999, p. 9.

<sup>18</sup> Pour une étude approfondie du « statut citationnel » de la maxime, voir Charlotte Schapira, *La Maxime et le discours d'autorité*, Paris, Sedes, 1997, p. 107-147.

<sup>19</sup> C'est le cas de l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, dans l'héritage des *Flores Senecae*, mais également des *Principes de politique des*

foucauld ; celui enfin d'une composition par *insertion*. Nous laisserons de côté le premier geste, trop directement tourné vers une étude de réception ; les textes fragmentés de Diderot ayant déjà souvent été commentés au prisme de leur héritage moraliste<sup>20</sup>, nous nous pencherons ici sur la troisième stratégie, plus discrète, mais non moins riche d'enseignements.

L'insertion de l'énoncé sentencieux dans un discours libre engage un aiguillage herméneutique, un enjeu de *pertinence* par lequel le propos gnomique s'ajuste à une situation spécifique. L'opération est aisée dans le cas d'un proverbe ; les exemples en sont légion chez Molière, une expression métalinguistique venant discrètement signaler la surimpression d'une énonciation seconde, anonyme et collective dans la voix individuelle du personnage : « Mais il n'est, *comme on dit*, pire eau que l'eau qui dort<sup>21</sup>. » La maxime, quant à elle, semble alors la sédimentation formelle de la langue française ; celle-ci, suivant Bouhours, a la vertu d'être « claire sans être trop étendue », et « prend plaisir à renfermer beaucoup de sens en peu de mots<sup>22</sup> ». Mais son caractère inventif n'en fait pas moins une candidate plus problématique à l'insertion, quoique les exemples soient nombreux dans les fictions narratives de l'Âge classique<sup>23</sup>. Car si la maxime jouit du bénéfice de l'agrément, elle comporte le risque symétrique et inverse de l'artifice ; cette équation est bien posée par Du Plaisir à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :

Il me semble que chaque période pourrait contenir une pensée particulière, et qu'un discours qui n'est point aidé de la voix, ou de la présence, ne peut se soutenir que par des traits d'esprit continuels. Mais ces traits sont sensibles sans être piquants, et ils n'ont jamais d'éclat plus faux que quand ils ressemblent à des Pointes. Ils ne doivent point paraître séparément l'un après l'autre, de crainte que plusieurs pensées désunies et indépendantes, ne devinssent une liste de sentences et de maximes<sup>24</sup>.

La maxime insérée se caractérise donc comme corps étranger au discours, aux plans stylistique et énonciatif, mais également argumentatif ; chez Diderot, les ressources apodictiques de la maxime sont fréquemment dénoncées comme insuffisantes. Son caractère paradoxal en fait l'objet d'un dissensus potentiel, donc d'un entretien, là où la maxime se donne *a priori* comme une

---

*souverains* : Diderot y prolonge cette fois un geste antérieur de prélèvement citationnel dans le texte de Tacite, comme l'a démontré la découverte récente par Gerhard Stenger de la source du texte, *De arcanis rerum publicarum* d'Arnoldus Clapmarus ; voir Diderot, *Principes de politique des souverains*, éd. G. Stenger, Paris, Publications de la Société Française d'Étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2015.

<sup>20</sup> Voir, entre autres, Gita May, « Les "Pensées détachées sur la peinture" de Diderot et la tradition classique de la "maxime" et de la "pensée" », RHLF, n° 70, 1970, p. 45-63 ; Robert Niklaus, « Les *Pensées philosophiques* de Diderot et les *Pensées* de Pascal », DS, n° 20, 1981, p. 200-217.

<sup>21</sup> Molière, *Le Tartuffe ou L'Imposteur*, *Œuvres complètes*, éd. R. Jouanny, Paris, Classiques Garnier, coll. « Classiques Jaunes », 2014, t. I, p. 694 ; nos italiques.

<sup>22</sup> Dominique Bouhours, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène* [1671], 4<sup>e</sup> éd., Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1673, p. 77.

<sup>23</sup> Voir par exemple *Dom Carlos*, dans *Nouvelles galantes du XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. M. Escola, Paris, Flammarion, coll. « GF », 2004, p. 164. À ce sujet, voir Adrienne Petit, « L'Énoncé sentencieux dans la nouvelle historique et galante : expression vraisemblable des affects ou trace d'une rhétorique des passions ? », dans M. Hersant et C. Ramond (dir.), *La Représentation de la vie psychique dans les récits factuels et fictionnels de l'époque classique*, Leiden/Boston, Brill/Rodopi, 2015, p. 219-233.

<sup>24</sup> Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style* [1683], dans *Poétiques du roman. Scudéry, Huet, Du Plaisir et autres textes théoriques et critiques du XVII<sup>e</sup> siècle sur le genre romanesque*, éd. C. Esmein, Paris, Champion, coll. « Sources classiques », 2004, p. 733.

forme anti-interlocutive, visant une adhésion idéologique et, partant, énonciative. Une page du *Second Entretien sur Le Fils naturel* atteste la nécessité d'adosser l'énoncé formulaire à une trajectoire démonstrative :

« Je vois dans cette scène un endroit que j'ai souligné, mais je ne sais plus à quel propos. »

Lisez l'endroit.

« Je lus : *Rien ne captive plus fortement que l'exemple de la vertu, pas même l'exemple du vice*<sup>25</sup>. »

J'entends. La maxime vous a paru fausse.

« C'est cela. » (DPV, X, 122)

Diderot, souscrivant au reproche d'ostentation rhétorique et d'arrogance argumentative dont la maxime peut faire les frais, soumet ses énoncés sentencieux à un cisèlement stylistique modéré : partisan d'un état moyen de la maxime, il l'affranchit notamment de la notion de *pointe*, bifurcation esthétisante par laquelle la maxime se voit « constituée en spectacle<sup>26</sup> ».

#### IV. FORMES DE LA MAXIME

À partir de quelques pages nous semblant répondre aux critères d'identification de la maxime posés plus haut, nous proposons une rapide typologie des stratégies d'acclimatation de cette forme à l'écriture diderotienne. À lire *Jacques le Fataliste*, il semble en premier lieu que Diderot se défie de la propension de la maxime à s'énoncer sous une forme anonymisée et impersonnelle :

Il paraît que Jacques réduit au silence par son mal de gorge suspendit l'histoire de ses amours et que son maître commença l'histoire des siennes. Ce n'est ici qu'une conjecture que je donne pour ce qu'elle vaut. Après quelques lignes ponctuées qui annoncent la lacune on lit : Rien n'est plus triste dans ce monde que d'être un sot... Est-ce Jacques qui profère cet apophtegme ? Est-ce son maître ? Ce serait le sujet d'une longue et épineuse dissertation. Si Jacques était assez insolent pour adresser ces mots à son maître, celui-ci était assez franc pour se les adresser à lui-même. Quoi qu'il en soit, il est évident, il est très évident que c'est le maître qui continue. (DPV, XXIII, 235)

L'assignation formelle de l'énoncé (« cet apophtegme ») est exceptionnelle dans le corpus diderotien : elle semble fonction de son attribution énonciative manquée, de son anonymisation

---

<sup>25</sup> La « maxime » intervient dans *Le Fils naturel* (IV, III) ; Diderot, dans son autocitation, est d'ailleurs inexact, procédant à une intéressante radicalisation des traits formels de la maxime au moment où il l'arrache à son contexte dramatique : « Il n'y a point d'exemple qui captive plus fortement que celui de la vertu, pas même l'exemple du vice... » (DPV, X, 64).

<sup>26</sup> Roland Barthes, « La Rochefoucauld : *Réflexions ou Sentences et Maximes* », dans *Le Degré zéro de l'écriture* suivi de *Nouveaux Essais critiques*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points Essais », 1972, p. 76.



conjoncturelle<sup>27</sup>. Or Diderot fait ici un usage parodique de la maxime, conférant ses traits formels paradigmatiques (forme impersonnelle, extension du référentiel spatial et temporel, épure syntaxique) à un énoncé d'une inconsistance manifeste. Celui-ci offre un contre-modèle de maxime : en la restituant à son impersonnalité énonciative revendiquée, il la vide du même coup de son impact moral. À l'inverse, les diverses stratégies mises en œuvre par Diderot dans les maximes qui émaillent ses textes vont toutes dans le sens d'une *diction*<sup>28</sup> singulière et contextualisée de ces énoncés.

Diderot privilégie un entrelacement serré de la maxime avec son cotexte d'accueil (c'est-à-dire son environnement textuel), au plan thématique aussi bien que stylistique, comme en témoigne l'ouverture fameuse de la *Satire première* :

*Quot capitum vivunt, totidem studiorum milia*<sup>29</sup>.

*Horat. Sat. I, lib. II*

[...]

N'avez-vous pas remarqué, mon ami, que telle est la variété de cette prérogative qui nous est propre, et qu'on appelle raison, qu'elle correspond seule à toute la diversité de l'instinct des animaux ? De là vient que sous la forme bipède de l'homme il n'y a aucune bête innocente ou malfaisante dans l'air, au fond des forêts, dans les eaux, que vous ne puissiez reconnaître. Il y a l'homme loup, l'homme tigre, l'homme renard, l'homme taupe, l'homme pourceau, l'homme mouton, et celui-ci est le plus commun. Il y a l'homme anguille ; serrez-le tant qu'il vous plaira, il vous échappera ; l'homme brochet, qui dévore tout ; l'homme serpent, qui se replie en cent façons diverses ; l'homme ours, qui ne me déplaît pas ; l'homme aigle, qui plane au haut des cieux ; l'homme corbeau, l'homme épervier, l'homme et l'oiseau de proie. Rien de plus rare qu'un homme qui soit homme de toute pièce ; aucun de nous qui ne tienne un peu de son analogue animal.

Aussi, autant d'hommes, autant de cris divers. (DPV, XII, 11-12)

La *Satire première* s'engage par un développement analogique (homme/animal) d'une rare expressivité. La « maxime » n'intervient qu'en position finale, assumant une fonction résomptive de l'argumentation. Elle apparaît prototypique au plan formel, par son référent pluriel, l'ellipse de la copule attributive, mais aussi par l'arithmétique morale qu'elle déploie, caractéristique du « caractère obstinément duel<sup>30</sup> » de la maxime. Pourtant, dans le même temps, elle s'exhibe dans sa

---

<sup>27</sup> À un premier niveau d'analyse, Diderot fait ici allusion aux amputations imposées par Meister au texte de *Jacques*, lors de sa diffusion périodique dans la *Correspondance littéraire*.

<sup>28</sup> On sait que Genette a élaboré la diction du point de vue du couple notionnel qu'elle forme avec la *fiction*, permettant de cartographier différents régimes de littérarité : « Est littérature de fiction celle qui s'impose essentiellement par le caractère imaginaire de ses objets, littérature de diction celle qui s'impose essentiellement par ses caractéristiques formelles » (G. Genette, *Fiction et diction*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2004, p. 32). On entend ici ce terme en un sens voisin, quoique moins chargé théoriquement, pour désigner les mécanismes par lesquels un énoncé inscrit et signale en son sein l'instance individuelle qui l'assume.

<sup>29</sup> Traduction littérale : « Autant de têtes, autant de milliers de goûts » ; autrement dit : « Autant d'hommes, autant de goûts divers. »

<sup>30</sup> Roland Barthes, « La Rochefoucauld : *Réflexions ou Sentences et Maximes* », art. cité, p. 72.

dépendance cotextuelle : le connecteur argumentatif « ainsi » signale assez combien cet énoncé est inséparable du réseau analogique et citationnel dans lequel il s'inscrit ; il constitue un décalque imagé de la formule horatienne citée en épigraphe, inaugurant une isotopie sonore qui traverse le texte entier. Si ce raccordement cotextuel désamorce d'emblée la possible sécheresse formelle de la maxime, il neutralise aussi son autonomie référentielle : on peut parler ici de *maxime liée*, puisqu'une citation décontextualisée de cet énoncé entrave sa pleine intelligibilité. En cela, on peut la placer sous le patronage moraliste d'un La Bruyère<sup>31</sup>, fondé sur un principe stylistique de connexité auquel Diderot a certainement été sensible : ne le posait-il pas, dans les *Leçons de clavecin*, en « portraitiste ; sublime rosaire de maximes ingénieuses enfilées grain à grain » (DPV, XIX, 189) ? Exploitant concomitamment les ressources du dynamisme énumératif et de la concision formulaire, Diderot se place à la croisée de pratiques moralistes multiples, mobilisées en vertu de leurs gains expressifs complémentaires.

Un passage de *Jacques* met en jeu les mêmes paramètres d'insertion de l'énoncé sentencieux :

Eh bien, dit Jacques, chacun a son chien. Le ministre est le chien du roi ; le premier commis est le chien du ministre ; la femme est le chien du mari, ou le mari le chien de la femme ; Favori est le chien de celle-ci, et Thibaud est le chien de l'homme du coin. Lorsque mon maître me fait parler quand je voudrais me taire, ce qui à la vérité m'arrive rarement, continua Jacques ; lorsqu'il m'interrompt, que suis-je autre chose que son chien ? Les hommes faibles sont les chiens des hommes fermes. (DPV, XXIII, 187)

La formule finale cristallise expressivement une série de segments illustratifs, reposant sur un unique pivot métaphorique (« chien »).

Jacques donne pourtant l'exemple d'un maximiste fécond mais inopportun, préférant la généralité moraliste à une narration événementielle constamment différée ; surtout, ses rêveries fréquentes et taciturnes arrachent ces énoncés sentencieux au cadre contextuel qui leur donnerait sens et expression :

Lorsque le maître de Jacques avait pris de l'humeur Jacques se taisait, se mettait à rêver, et souvent ne rompait son silence que par un propos lié dans son esprit, mais aussi décousu dans la conversation que la lecture d'un livre dont on aurait sauté quelques feuillets. C'est précisément ce qui lui arriva lors-

---

<sup>31</sup> « Quelques-unes de ces remarques le sont [courtes et concises], quelques autres sont plus étendues : on pense les choses d'une manière différente, et on les explique par un tour aussi tout différent, par une sentence, par un raisonnement, par une métaphore ou quelque autre figure, par un parallèle, par une simple comparaison, par un fait tout entier, par un seul trait, par une description, par une peinture : de là procède la longueur ou la brièveté de mes réflexions » (Jean de La Bruyère, *Les Caractères ou Les Mœurs de ce siècle*, A. Adam (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 1975, p. 20). Cf. notamment le portrait de Diphile, intertexte probable de la *Satire première* (*ibid.*, p. 315-316).

qu'il dit : Mon cher maître... »

Le maître – [...] Parle donc.

Jacques – Mon cher maître, la vie se passe en quiproquos. [...]

Le maître – Eh ! laisse là ces quiproquos, et tâche de t'apercevoir que c'est en faire un grossier que de t'embarquer dans un chapitre de morale lorsqu'il s'agit d'un fait historique. L'histoire de ton capitaine ? (*ibid.*, 75-76)

Si Diderot aime à *contextualiser* la maxime, c'est aussi pour l'attacher étroitement à l'individualité qui l'énonce ; aussi la survenue d'une maxime dans une énonciation subjective engage-t-elle de fréquents ajustements de l'énoncé sentencieux :

Mais à propos, je voudrais bien savoir quel parti vous prendriez s'il fallait quitter un amant, mais le quitter pour toujours, et un amant bien cher, pour aller faire l'éducation de votre fille, prête à sortir du couvent et exposée à tomber en de mauvaises mains. L'amant a été de mon avis. Il s'est sacrifié. Que vous dirai-je ? Je n'aime pas les amants si généreux. Je les admire, mais je ne les imiterai jamais. Il me semble que de toute éternité la raison fut faite pour être foulée aux pieds par l'amour. Il me semble qu'on aime mal quand on connaît quelques devoirs. Je ne saurais m'empêcher de soupçonner les amants si sages de s'en imposer à eux-mêmes ; de croire qu'ils aiment comme au premier moment, parce qu'ils ont le langage du premier moment. Je crois que parce qu'ils disent comme autrefois, ils pensent sentir comme autrefois, et qu'il n'en est rien. Parce qu'ils n'ont aucune raison de se plaindre réciproquement l'un de l'autre, ils se persuadent qu'ils sont les mêmes ; qu'ils n'ont point changé l'un pour l'autre, parce qu'ils ne voient en eux aucun motif d'inconstance. Cette justice est dans la tête ; elle n'est point dans le cœur. La tête dit ce qu'elle veut ; le cœur sent comme il lui plaît. Rien n'est si commun que de prendre sa tête pour son cœur. (À Sophie Volland, 8 septembre 1767 ; Vers., V, 755)

Une telle page est caractéristique de la manière dont, chez Diderot, la règle morale se déduit volontiers d'un cas particulier, insensiblement pluralisé, et enfin désindividualisé. Diderot y procède à l'enchâssement systématique d'énoncés sentencieux dans des complétives régies par un verbe appréciatif : ce faisant, la formulation générique se voit souplement acclimatée à une perception subjective. La maxime finale<sup>32</sup>, au reste, semble garder mémoire de celles de La Rochefoucauld :

102.

L'esprit est toujours la dupe du cœur.

103.

---

<sup>32</sup> On rencontre une formule approuvante dans *Les Bijoux indiscrets* : « J'ai remarqué dans plus d'une occasion, que telle qui croyait suivre sa tête, obéissait à son bijou. [...] Les épreuves que j'ai faites de ma bague m'ont rendu grand moraliste. Je n'ai ni l'esprit de La Bruyère, ni la logique de Port-Royal, ni l'imagination de Montaigne, ni la sagesse de Charron : mais j'ai recueilli des faits qui leur manquaient peut-être » (DPV, III, 98 ; I, xxii).

Tous ceux qui connaissent leur esprit ne connaissent pas leur cœur<sup>33</sup>.

Ce souvenir signale d'évidence la rentabilité expressive de l'énoncé sentencieux pour ressaisir et clore un raisonnement suivi par une formule brillante ; mais sa position finale manifeste également le souci de recomposer en amont de la maxime le cheminement déductif qui conduit à cette formulation ramassée – donc à rendre la maxime à son environnement argumentatif, éludé par la loi de fragmentation qui gouverne cette forme depuis La Rochefoucauld, en même temps qu'à garantir la co-construction du propos moral par le lecteur. L'incipit des *Deux Amis de Bourbonne* procède à une même accommodation subjective de l'énoncé sentencieux :

Lorsqu'on tira pour la milice, le premier billet fatal étant tombé sur Félix, Olivier dit : L'autre est pour moi. Ils firent leur temps de service, ils revinrent au pays ; plus chers l'un à l'autre qu'ils ne l'étaient encore auparavant, c'est ce que je ne saurais vous assurer : car, petit frère, si les bienfaits réciproques cimentent les amitiés réfléchies, peut-être ne font-elles rien à ce que j'appellerais volontiers des amitiés animales et domestiques. (DPV, XII, 439-440)

La formule finale, si elle répond aux visées caractéristiques de la maxime, leur adjoint des composantes exogènes : l'exhibition des articulations argumentatives (« car »), des formes de l'énonciation (la première personne) et de l'adresse (l'apostrophe) ; le conditionnel et les modalisateurs, enfin, fragilisent aussitôt la formulation sentencieuse. Il y a profit à mettre cette page en regard de la première version du conte : celle-ci s'engageait sur des abstractions morales avant toute mise en place du récit, faisant de la maxime l'instrument d'un aiguillage interprétatif imprimé à la trame fictionnelle. À l'inverse, la version définitive fait intervenir la maxime dans le sillage d'une contextualisation narrative, élevant le « cas » fictionnel en observatoire de constantes anthropologiques.

La maxime, chez Diderot, ne constitue nullement une forme d'écriture péremptoire ; elle offre au contraire le modèle d'une forme « enquestante et non résolutive » (*Pensées philosophiques*, DPV, II, 31), suivant la démarche que Montaigne oppose à « la suffisance dogmatique » et que Diderot reprend à son compte dès les *Pensées philosophiques*. *La Religieuse* offre de beaux exemples de formules qui, à l'instant même où elles structurent une vérité morale, en fragilisent la portée persuasive :

Une question, monsieur, que j'aurais à vous poser, c'est pourquoi à travers toutes les idées funestes qui passent par la tête d'une religieuse désespérée celle de mettre le feu à la maison ne lui vient point. [...] Il n'y a point de couvents de brûlés, et cependant dans ces événements les portes s'ouvrent, et

---

<sup>33</sup> La Rochefoucauld, *Œuvres complètes*, op.cit., p. 421.

sauve qui peut. *Ne serait-ce pas qu'on craint le péril pour soi et pour celles qu'on aime, et qu'on dédaigne un secours qui nous est commun avec celles qu'on hait.* Cette dernière idée est bien subtile, pour être vraie. (DPV, XI, 134-135 – nos italiques)

L'extension générique du cas singulier comme sa structure duelle et oppositive raccordent l'énoncé souligné aux traits caractéristique de la maxime ; mais celui-ci est réinscrit dans une modalité interrogative au conditionnel, et aussitôt soumis à une réévaluation dépréciative. Un processus semblable s'observe plus avant dans le roman :

[...] nous nous séparâmes, elle pour aller se désoler dans sa cellule, moi pour aller rêver dans la mienne à la bizarrerie des têtes de femmes. Voilà l'effet de la retraite. L'homme est né pour la société. Séparez-le, isolez-le, ses idées se désuniront, son caractère se tournera, mille affections ridicules s'élèveront dans son esprit comme les ronces dans une terre sauvage. Placez un homme dans une forêt, il y deviendra féroce ; dans un cloître où l'idée de nécessité se joint à celle de servitude, c'est pis encore : on sort d'une forêt, on ne sort plus d'un cloître ; on est libre dans la forêt, on est esclave dans le cloître. Il faut peut-être plus de force d'âme encore pour se résigner à la solitude qu'à la misère ; la misère avilit, la retraite déprave. Vaut-il mieux vivre dans l'abjection que dans la folie ? c'est que je ne saurais décider, mais il faut éviter l'une et l'autre. (*Ibid.*, 225)

Suzanne se montre fine moraliste, engageant un dialogue polémique avec Rousseau<sup>34</sup>, mais également avec l'isolement hautain des auteurs de maximes ; pour autant, elle ne sacrifie pas à une pratique rigoureuse de cette forme. Les données spécifiques (« têtes de femmes », « le cloître ») prennent aussitôt forme générique (à travers des tournures impersonnelles et infinitives, des substantifs génériques) ; mais la présence d'un modalisateur épistémique (« peut-être ») et la résurgence finale de la modalité interrogative, du conditionnel et de la première personne signalent à quel prix la maxime s'intègre à l'univers romanesque : l'exhaussement réflexif qu'elle soutient n'est jamais que temporaire, et se révèle inapte à engager une morale en action<sup>35</sup>.

À cet égard, les discrètes maximes de Suzanne donnent forme romanesque à la célèbre ouverture de l'*Éloge de Richardson* : « Une maxime est une règle abstraite et générale de conduite, dont on nous laisse l'application à faire. Elle n'imprime par elle-même aucune image sensible dans notre esprit » (DPV, XIII, 192). La maxime insérée en contexte fictionnel s'établit dans une tension manifeste : morale en *situation* de par son ancrage énonciatif, elle s'avère pourtant inapte à amorcer une *action* diégétique effective.

---

<sup>34</sup> On pense à la phrase fameuse du *Fils naturel* : « Il n'y a que le méchant qui soit seul » (DPV, X, 62 ; IV, III), dont on sait la part qu'elle a eue dans la brouille des deux auteurs. Voir Jean Fabre, « Deux frères ennemis, Diderot et Jean-Jacques », DS, n° 3, 1961, p. 176-181, et F. Salaün (dir.), *Rousseau-Diderot. Un entretien à distance*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2006.

<sup>35</sup> Pour cet aspect de la pensée morale de Diderot, voir Charles Vincent, *Diderot en quête d'éthique (1773-1784)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2014, p. 117 *sqq.*

Diderot s'avère un singulier praticien de la maxime : en l'acclimatant à son contexte discursif et en l'arrachant à sa pente abstractive coutumière, il en fait l'un des leviers expressifs de sa pensée du cas moral ; mais elle demeure constamment affectée d'un double soupçon, celui de l'artifice stylistique et de la caducité morale. Et de fait, si l'inscription de maximes en contexte fictionnel s'inscrit, on l'a dit, dans le sillage de pratiques narratives ancrées de longue date, elle se singularise chez Diderot par une propension à la faire assumer par des instances énonciatives subordonnées (des personnages) et à borner sa portée universelle par des effets internes de modalisation, d'autocorrection et de vacillation discursive. Ambigu de diction et d'abstraction, les maximes diderotiennes, qui s'accomplissent alors dans des formes *enquestantes*, réalisent le beau paradoxe d'ouvrir la fiction à la formulation de « doutes aphoristiques<sup>36</sup> ».

Clara de COURSON

---

<sup>36</sup> Selon l'expression de José Bergamín qui donne pour sous-titre à *El cobete y la estrella* (1923) : *Afirmaciones y dudas aforísticas lanzadas por elevación* (« Affirmations et doutes aphoristiques lancés en l'air »).